

Application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) (partie 3)

Retour sur les responsabilités des intervenants impliqués dans l'aménagement de puits privés et de systèmes de géothermie résidentiels

Les chapitres III et IV du RPEP (Q-2, r. 35.2) définissent des normes pour l'aménagement de puits privés et de systèmes de géothermie résidentiels. Le respect de ces normes nécessite l'implication de nombreux intervenants, dont les rôles sont variés. Par conséquent, les responsabilités qui incombent à chacun ne sont pas toujours faciles à départager. Cette série d'article vise à apporter un éclairage sur les responsabilités des différents acteurs concernés.

Ces acteurs sont :

- La municipalité;
- Le puisatier ou l'excavateur;
- **L'installateur de l'équipement de pompage;**
- Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Le professionnel;
- Le propriétaire de l'installation de prélèvement d'eau souterraine.

L'INSTALLATEUR D'UN ÉQUIPEMENT DE POMPAGE :

- Procède au nettoyage et à la désinfection de l'équipement de pompage lorsque l'installation est faite plus de deux jours après la fin des travaux d'aménagement de l'installation de prélèvement s'il s'agit d'un prélèvement d'eau destiné à la consommation humaine (art. 22);
- Exécute les travaux de raccordement de manière à minimiser l'impact sur l'étanchéité de l'installation de prélèvement et s'assure que les raccordements sont étanches (art. 17).

Le bimensuel



Cet inventaire montre que les acteurs impliqués dans l'aménagement d'un puits privé ou d'un système de géothermie résidentiel sont nombreux, tout comme les responsabilités qui leur incombent. Le Ministère a confié l'application des normes relatives à ces installations aux municipalités locales. Celles-ci jouent donc un rôle d'informateur de première ligne auprès des intervenants impliqués. En cas de doute, toute question sur ce sujet peut leur être adressée.

Source : Direction de l'eau potable et des eaux souterraines
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 